



Percer les murs + problème bail

Par **sahileene**, le **10/11/2010 à 15:33**

Bonjour,

J'ai emménagé il y a deux mois dans mon premier logement, en colocation. Le propriétaire n'a pas voulu mettre nos deux noms sur le bail. Donc officiellement je suis hébergée à titre gracieux par mon colocataire.

Ceci pose plusieurs problèmes :

- le justificatif du domicile : vu que je dois partir dans un an, soit avant mon colocataire, toutes les factures sont à son nom (quelle erreur !!) et mon propriétaire n'a "pas le temps de faire une déclaration sur l'honneur" qui aurait suffi à ma banque, pour mon changement d'adresse.
- au niveau des aides de la CAF, nous sommes largement désavantagés puisque par eux je n'exite pas.

Deuxième problème, le propriétaire, qui a refait l'appartement à neuf, ne veut pas de trous dans les murs : ni visser ni clouer ni punaises. Étant étudiants, nous avons des meubles branlants qui menacent de tomber jours après jours, et qui nécessiteraient d'être fixés au mur. Le propriétaire a dit qu'en cas de trou, nous devrions payer tout le pan de mur (soit 300€) En a-t-il le droit? Sinon peut-on faire les trous sans son autorisation et reboucher correctement après ou doit-on lui demander avant de fixer quoi que ce soit?

Je lui ai même proposé l'alternative de fixer une étagère et de la lui laisser en repartant, mais il ne veut pas.

Qu'en pensez-vous?

merci de vos reponses

mélodie

Par **Marion2**, le **22/02/2012** à **18:31**

ADIL Lozère (GRATUIT)

12, avenue du Maréchal Foch - 48000 MENDE

Tél : 04.66.49.36.65